

|                           |
|---------------------------|
| <i>Département</i>        |
| <b>Essonne</b>            |
| <i>Canton</i>             |
| <b>Mennecy</b>            |
| <i>Organisme</i>          |
| <b>CCAS de CHAMPCUEIL</b> |

**COMPTE RENDU**  
**SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020**

Date de convocation :  
**14 août 2020**

Nombre de membres  
en exercice : 17

**Présents : 13**  
**Votants : 17**

L'an deux mille vingt, le deux septembre, à vingt heures,

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine JACQUET, Maire et Président du CCAS.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs : JACQUET Sandrine, GROSBOIS Maryse, MANI Sandrine, QUINTO Jean-Luc, TROUBLÉ Céline (arrivée à 20h50), BUSSEAU Michelle, CHARBONNEL Séverine, LE PORHIEL Frédéric, MOURLAN Nathalie, CAYEUX Nathalie, KELTZ Odile, LEFEVRE Andrée, MAUGOURD-DUPORTET Marie-France.

**Étaient absents excusés :**

Madame CESAR Martine ayant donné procuration à Madame KELTZ Odile  
Monsieur ALDEGUER Pierre ayant donné procuration à Monsieur QUINTO Jean-Luc  
Madame COUTURIER Georgette ayant donné pouvoir à Madame GROSBOIS Maryse  
Madame VIRLY Marcelle ayant donné pouvoir à MAUGOURD-DUPORTET Marie-France

Le quorum est atteint (majorité des membres en exercice)

oui

non

Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer

oui

non

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration désigne Madame Maryse GROSBOIS secrétaire de séance.

**Ordre du Jour :**

1. *Adoption du compte rendu de la séance du 24 juin 2020*
2. *Présentation des décisions prises, par la Présidente, dans le cadre de la délégation du Conseil d'Administration*
3. *Approbation du règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale*
4. *Désignation des membres de chaque commission*
5. *Fixation de l'âge minimum pour bénéficier des prestations Aînés*
6. *Fixation de la somme allouée pour l'achat du colis de Noël*
7. *Subventions 2020*
8. *Aides diverses*
9. *Questions diverses*
  - *Semaine bleue*
  - *Epicerie solidaire*
  - *Plan canicule*

Madame Sandrine JACQUET, Présidente, ouvre la séance à 20 h 10.

## **1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2020**

VU le décret 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, modifié par décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, modifié par décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004, et modifié par décret n° 2016-824 du 21 juin 2016,

Après présentation du projet de compte-rendu de la séance du **24 juin 2020**, plusieurs remarques :

- Monsieur Frédérique Le Porhiel et Madame Nathalie Mourlan demandent que pour les aides diverses, il soit inscrit l'aide obtenue, tout en anonymisant les bénéficiaires. ⇨ **ADOPTÉ à l'unanimité.**
- Madame Nathalie Mourlan demande que l'on note le détail des voix avec les noms des votants. ⇨ **ADOPTÉ à l'unanimité.**
- Madame Nathalie Mourlan demande que les justifications des votes « contre » soient inscrites. Après vote, la proposition est rejetée par 9 voix « contre », 5 voix « pour » et 3 abstentions.

⇨ **Sur la proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,**

**ADOpte le compte rendu de la séance du 24 juin 2020 par 14 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Frédérique Le Porhiel – Madame Nathalie Mourlan) et une abstention (Madame Odile Keltz).**

## **2. DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration a donné délégation de pouvoir à son Président et à son Vice-Président dans des matières énumérées à l'article R 123-21 à R 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue.

Conformément à l'article R 123-21 à R 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2020 portant délégation de compétences à Madame la Présidente,

Les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil d'Administration sont :

➤ **2020.02 Attribution d'une aide à Madame X** (fixation d'un reste à charge de 1€46 par jour, concernant l'accueil de loisirs pour sa fille sur la période d'août 2020).

## **3. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article R 123-19 ;

⇨ **Sur la proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration du CCAS après avoir délibéré,**

**à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ADOpte** le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Champcueil.

#### 4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE CHAQUE COMMISSION

VU l'installation du Conseil d'Administration du CCAS en date du 24 juin 2020 et conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale adopté en séance du 2 septembre 2020.

⇒ Après appel à candidature, par la Présidente, le Conseil d'Administration du CCAS par vote à main levée, à l'unanimité, désigne les membres :

De la commission des Finances :

- Madame Maryse GROSBOIS
- Madame Céline TROUBLÉ
- Monsieur Jean-Luc QUINTO
- Monsieur Pierre ALDEGUER
- Madame Martine CÉSAR
- Madame Nathalie MOURLAN

De la commission des Aînés :

- Madame Maryse GROSBOIS
- Monsieur Jean-Luc QUINTO
- Madame Georgette COUTURIER
- Madame Marcelle VIRLY
- Madame Martine CÉSAR
- Madame Andrée LEFEVRE
- Madame Marie-France MAUGOURD-DUPORTET

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration du CCAS par vote à main levée désigne, à l'unanimité, les membres de la commission Permanente:

- Madame Maryse GROSBOIS
- Monsieur Frédéric LE PORHIEL
- Monsieur Jean-Luc QUINTO
- Madame Martine CÉSAR
- Madame Marcelle VIRLY
- Madame Odile KELTZ
- Madame Marie-France MAUGOURD-DUPORTET

#### 5. FIXATION DE L'ÂGE MINIMUM POUR BÉNÉFICIER DES PRESTATIONS AÎNÉS

Considérant la nécessité de fixer l'âge minimum pour que les Champcueillois puissent bénéficier des prestations Aînés,

⇒ Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration du CCAS après avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,

|            |    |  |
|------------|----|--|
| POUR       | 12 |  |
| CONTRE     | 2  | Monsieur Frédéric Le Porhiel et<br>Madame Nathalie Mourlan |
| ABSTENTION | 3  | Mesdames Odile Keltz, Sandrine<br>Mani et Nathalie Cayeux  |

**DECIDE** de fixer l'âge des Champcueillois pouvant bénéficier des prestations Aînés à 65 ans.

## 6. FIXATION DE LA SOMME ALLOUÉE POUR L'ACHAT DES COLIS DE NOËL

Considérant la nécessité de fixer la somme allouée pour l'achat des colis de Noël,

⇒ Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de fixer la somme maximale par colis à 30 € avec un paquet de 10 masques chirurgicaux.

La Présidente informe le Conseil d'Administration qu'elle réunira la commission Aînés pour le choix des colis le 14 septembre à 17h00

## 7. SUBVENTIONS 2020

Le Président informe le Conseil d'Administration des demandes de subventions reçues par le Centre Communal d'Action Sociale.

L'association « Les petits frères des pauvres » sise à Ballancourt, œuvre à l'hôpital de Champcueil, à Séréna, auprès des personnes âgées.

L'association « Les restaurants du Cœur », dont un relais se situe à Ballancourt, fait bénéficier les familles champcueilloises nécessiteuses de distribution de repas.

Après discussions sur les sommes allouées pour chaque association

La Présidente propose les subventions suivantes pour :

Les Restaurants du Cœur : 500 €

Les Petits Frères des Pauvres : 300 €

⇒ Le Conseil d'Administration du CCAS après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'allouer au titre des subventions 2020 les sommes suivantes :

- Les Restaurants du Cœur 500,00 € (cinq cents euros)
- Les Petits Frères des Pauvres 300,00 € (trois cents euros)

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

## 8. AIDES DIVERSES

Non communicable.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

### Semaine bleue

Elle aura lieu la semaine du 5 au 11 octobre 2020.

Plusieurs activités sont déjà prévues :

- un goûter guinguette animé par un musicien accordéoniste, chanteur et animateur, vendredi 9 octobre 2020.

- une journée « prévention escroqueries » en partenariat avec la gendarmerie et le Clic Orgessonne, Mardi 6 septembre 2020.

### Épicerie solidaire

La Présidente informe le Conseil d'administration du CCAS que la commune va signer une convention avec l'association « Le panier solidaire ». C'est une épicerie sociale, située à La Ferté-Alais, qui a pour but principal, d'aider les personnes rencontrant des difficultés financières ponctuelles, en proposant des produits de consommation courante, moyennant une participation de 10 % (après étude de dossier).

Madame Nathalie Mourlan indique que le projet avait déjà été évoqué en 2017 et qu'il n'avait pas été retenu mais elle en a oublié la raison.

### Plan canicule :

Aucune inscription n'a été faite.

### ➤ **PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée au 20 janvier 2021 à 20h00.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.**

La Présidente

Sandrine JACQUET

